



Convocation à une médiation

Par **pmcc**, le **01/07/2008** à **11:45**

bonjour,

je reviens vers vous concernant l'affaire de mon père. Mon père avait été convoqué au commissariat de police pour soit disant violence. Il s'est présenté et a donc relaté les faits. Il y a eu une confrontation à nouveau au commissariat. La plaignante avait des trous de mémoire et parfois même changé sa version. Mon père lui a toujours gardé sa version. Maintenant il est convoqué pour une médiation à la maison de justice. C'est quoi une médiation et c'est pour quoi faire.

je trouve quand même que c'est le monde à l'envers c'est cette pouf qui agresse et qui insulte et qui s'en prend au véhicule de mon père et c'est lui qui à les pb. on marche sur la tête !!!!.

merci de votre aide

Par **JamesEraser**, le **01/07/2008** à **12:19**

[citation]C'est quoi une médiation et c'est pour quoi faire[/citation]

Le médiateur est un délégué du procureur de la République qui est chargé de trouver un bon compromis entre les parties dans un dossier de faible importance.

Généralement un accord signé est mis en place pour règlement à l'amiable.

Accord qui doit bien évidemment être respecté, à défaut, le dossier retourne entre les mains du procureur de la République.

Expertoement

Par **pmcc**, le **01/07/2008** à **12:33**

pour trouver un compromis il faut être 2. Mon père n'a absolument rien à se reprocher. elle a attaquée mon père parce que mon frere a un droit de visite pour voir leur fille. et elle ne veut absolument pas qu' il la voit. A mon avis elle fera tout pour excuser moi de l'expression " nous faire chier".

merci de m'avoir répondu aussi rapidement

Par **JamesEraser**, le **01/07/2008** à **13:58**

Attendez de voir ce que le médiateur va exposer.

Je pense que tous les éléments contenus dans le dossier vont être pris en considération.

[citation]A mon avis elle fera tout pour excuser moi de l'expression " nous faire chier"[/citation]

Il s'en rendra vite compte si tel est le cas.

Experatooment